

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**  
**SÉANCE du 03 juillet 2014**

---

**Délibération n° 68-2014**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition suivante :

Les PRAG, PRCE ou personnels BIATSS, élus vice-Présidents non statutaires de l'Université, bénéficient d'un aménagement de service équivalent à la moitié de leur temps de travail pour exercer leur mission.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 18

Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

**Délibération adoptée.**

Visa du Président



UNIVERSITÉ DE BRETAGNE-SUD  
Président  
Jean PEETERS  
Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : proposition de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 11 juillet 2014

Document mis en ligne le : 11 juillet 2014